

Procès Jackson : plaidoiries finales

NOUVELOBS.COM | 03.06.05 | 08:21

Le procès de Michael Jackson touche à sa fin avec les dernières interventions de la défense ce jeudi. Le jury commencera ensuite à délibérer.

Le tribunal de Santa Maria (Californie, ouest) doit entendre jeudi 2 juin les plaidoiries finales des parties, dernière mais décisive étape, qui devrait ensuite permettre au jury de se retirer pour commencer à délibérer du sort d'une des stars les plus célèbres au monde. Mercredi, le juge Rodney Melville a décliné pendant deux heures aux douze jurés chargés de juger la star l'ensemble des règles devant présider à leur réflexion, sorte de "feuille de route" destinée à les guider dans leurs délibérations.



Michael Jackson devant le tribunal de Santa Maria avec ses avocats (AP)

Ambiance solennelle

Dans une ambiance assez solennelle, il leur a demandé de ne pas se laisser influencer par "la pitié", "les préjugés" ou "l'opinion publique", en leur remettant ces instructions, âprement discutées entre la défense et l'accusation.

"Vous ne devez pas être influencés par des sentiments, des conjectures, des préjugés, la sympathie ou les sentiments du public", a-t-il dit, depuis un pupitre tout près des bancs des jurés, leur rappelant qu'ils ne peuvent discuter des détails de l'affaire qu'entre eux.

"Votre seul devoir est de décider si le peuple (l'accusation, ndlr) a prouvé la culpabilité de l'accusé", et "vous seuls êtes juges de la crédibilité d'un témoin", a-t-il encore dit.

"Si vous estimez que l'accusé a commis des agressions sexuelles dans le passé autres que celles pour lesquelles il comparaît, vous pouvez (mais ne devez pas absolument) interpréter qu'il est vraisemblable qu'il a commis les crimes dont il est accusé", a-t-il ajouté.

Visage livide

Le juge avait autorisé l'évocation, au cours du procès, de précédentes accusations ayant visé Jackson, une décision qui avait porté un sérieux coup à la défense et visait à établir si le chanteur tend à répéter les mêmes actes.

Rodney Melville a cependant indiqué mercredi que cet élément seul ne suffit pas à prouver la culpabilité.

Michael Jackson, 46 ans, notamment poursuivi pour abus sexuels sur un garçon de 13 ans en février-mars 2003 et tentative de séquestration de la famille de l'adolescent, encourt 20 ans de prison. Le chanteur, absent pendant ces deux jours de débat sur la teneur des instructions, est revenu mercredi pour la lecture aux jurés.

Le visage plus fermé et livide que jamais, les lèvres serrées, il écouté avec attention, la tête droite. "Il est conscient que dans un jour ou deux nous arriverons aux délibérations du jury. Qui ne serait pas nerveux ?," a dit sa porte-parole Raymone Bain après l'audience. "Il a foi en Dieu et dans la justice, mais son sort est entre les mains de 12 personnes".

Chasseur de jeunes garçons

Les plaidoiries finales, jeudi, s'annoncent décisives. "Plus que dans n'importe quel autre dossier, elles vont être très importantes parce que l'affaire se joue à peu de chose. Je pense qu'elles détermineront qui perdra et qui gagnera", estime le juriste Jim Moret, pour qui l'avocat de Jackson Thomas Mesereau et le représentant de l'accusation pourraient jouer là "le rôle de leur vie". Le ministère public devrait de nouveau décrire Michael Jackson comme un chasseur de jeunes garçons, avec un lourd passé d'abus sexuels sur des adolescents.

La défense du musicien, qui nie en bloc, devrait le présenter comme un homme-enfant victime de profiteurs, en premier lieu la mère de son jeune accusateur, décrite comme prête à manipuler ses enfants par seul appât du gain.

L'accusation devrait s'exprimer en premier, avant la défense puis de nouveau l'accusation, qui parle en dernier car à la charge de la preuve.

Alors que la fin se profile, la tension ne monte pas seulement dans le prétoire. Des dizaines de fans sont arrivés à Santa Maria, déployant devant le tribunal d'immenses banderoles "Reste fort Michael".